

La mise en oeuvre de la réforme du permis de conduire

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 1011 (2016-2017) 1

- Question écrite du **14/06/2017**

- de LEGASSE Dimitri
- à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

Selon le Conseil supérieur wallon de la sécurité routière, la volonté de Monsieur le Ministre de mettre en œuvre la réforme du permis de conduire pour le 1er janvier 2018 semble irréalisable.

De plus il donne une quinzaine de recommandations qui auraient des conséquences sur les coûts de la formation et des examens.

J'avais donc quelques questions à poser à ce sujet.

Monsieur le Ministre compte-t-il adapter l'agenda de la mise en œuvre de sa réforme du permis de conduire en le retardant quelque peu ou le maintient-il pour le 1er janvier 2018 ?

Que pense-t-il des recommandations de la CSWR ?

Les coûts de la formation et des examens vont-ils augmenter ?

- Réponse du **21/06/2017**

- de PREVOT Maxime

La thématique abordée dans cette question a été traitée lors de la séance du 13 juin 2017 de la Commission des travaux publics. Aussi j'invite l'honorable membre à prendre connaissance des auditions, de la discussion générale qui a suivi ainsi que de ma réponse aux questions dans le compte rendu analytique de cette séance.